Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260622-D_2026_66-DE

REDON Agglomération Bretagne Sud

N° 2026-66 **22/06/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Petite enfance, Santé, Autonomie
Service : Animation territoriale de santé
Objet : Demande de subvention au titre du Fonds d'intervention Régional de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne 2026 – Guide « Urgences santé » à destination des élus

Annexe : Demande de subvention

Le Président de REDON Agglomération,

Lors de la dernière commission du précédent mandat, les élus de REDON Agglomération ont exprimé le besoin d'avoir un guide pratique leur indiquant de façon lisible et schématisée les conduites à tenir dans le cadre de leur fonction d'élu, en cas de situation d'urgence en santé, individuelle ou collective.
Le service Animation territoriale de santé (ATS) s'est saisi de cette demande pour construire un guide, initialement à l'échelle du territoire de REDON Agglomération.

Vu l'intérêt de ce projet, l'ARS Bretagne, a proposé au service ATS de REDON Agglomération de concevoir un guide avec des parties socles (sur les fondamentaux, non modifiables) et des parties modifiables par territoire, afin que d'autres territoires bretons puissent s'en saisir.

La conception et réalisation de ce guide « Urgences santé » fait l'objet d'une demande de Fonds d'intervention Régionale (FIR) auprès l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne.

Cette action est portée par le service Animation Territoriale de Santé dans le cadre du Contrat Local de Santé n°2.

Le budget total de cette action est estimé à 11 000 €, et la subvention sollicitée auprès de l'ARS Bretagne s'élève à 10 500 €.

VU la délibération n°2022_144 du 28 novembre 2022 approuvant le Contrat Local de Santé n°2 sur la période 2022-2026 ;

VU la délibération n°2026_58 du 30 mars 2026 autorisant le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles susceptibles d'être octroyées à la Communauté, dans l'exercice de ses compétences, auprès de tout organisme financeur, public ou privé ;

CONSIDERANT Le Contrat Local de Santé n°2 signé le 14 décembre 2022 et couvrant la période 2022-2026 et ses axes prioritaires et axes de travail :

- Promouvoir des milieux et cadre de vie favorables à la santé
- Renforcer l'accès aux soins
- Optimiser les parcours de prévention
- Impulser de nouvelles dynamiques structurantes en prévention et promotion de la santé

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260622-D_2026_66-DE

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de solliciter une demande de soutien financier auprès de l'ARS Bretagne à hauteur de 10 500 € pour la réalisation d'un guide « Urgences santé » à destination des élus**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.**

Jean-Francois MARY

Jean-François MARY
Président

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34